

Lettre ouverte de
Denis GOLL, professeur des écoles,
Le Village, 25210 Le Barboux

Laïcité, deux poids et deux mesures

Laïcité : un crucifix à l'école maternelle publique de Lièvreumont (Doubs)
25650 Maisons du Bois-Lièvreumont

Nommé en remplacement du 1 au 3 avril 2004 à l'école maternelle de Lièvreumont, j'ai constaté la présence d'un crucifix au mur de la salle de classe.

J'en suis, pour le moins, surpris car je me souviens que ce problème a déjà été objet de contestation il y a quelques années à Lièvreumont, et dans cette même classe.

J'ai trouvé par l'intermédiaire d'internet un texte concernant l'école de Lièvreumont, émanant de messieurs Pierre Kahn et André Ouzoulias, professeurs de philosophie à l'IUFM de Vincennes, daté de décembre 1994, dont je cite ci dessous les passages s'y rapportant nommément, surlignant en gras les plus significatifs :

«A Lièvreumont en effet, en janvier 1992, le maire de la commune, le sénateur Jean Pourchet (UDF), a fait installer aux murs de l'école maternelle publique deux crucifix, l'un dans la salle de classe, l'autre dans le dortoir, après la remise à neuf des locaux (il semble que plusieurs écoles des environs de Lièvreumont se trouvent dans cette situation). En dépit des demandes insistantes de l'institutrice durant le premier semestre 1992 et de deux courriers de l'Inspecteur d'Académie du Doubs, ces deux crucifix, à notre connaissance, sont toujours sous le regard des enfants, en cette fin d'année 1994 !

Le Conseil d'Etat en 1989, a rappelé clairement la lettre des lois laïques : seul le prosélytisme - philosophique, religieux ou politique - dans l'enceinte des établissements scolaires publics est juridiquement contraire à la laïcité. Ce principe de droit amenait ledit Conseil à mettre l'accent sur l'attitude des enseignants, qui, quant à elle, ne saurait souffrir aucune ambiguïté. On retrouvait cette idée dans une circulaire ministérielle du 12 décembre 1989 : "*... dans l'exercice de leurs fonctions, les enseignants, du fait de l'exemple qu'ils donnent explicitement ou implicitement à leurs élèves, doivent impérativement éviter toute marque distinctive de nature philosophique, religieuse ou politique qui porte atteinte à la liberté de conscience des enfants ainsi qu'au rôle éducatif reconnu aux familles*".»

Dans l'affaire de Lièvreumont et selon ces mêmes textes, l'intention prosélyte est manifeste et la transgression du droit apparaît d'autant plus grave qu'un notable y use de l'autorité de l'école pour légitimer une religion particulière. D'après la lettre des textes sur la laïcité antérieurs à la nouvelle circulaire, il y a donc une nette disproportion entre le port du foulard islamique par des particuliers dans un collège et l'imposition publique, par un notable, sous couvert de l'institution elle-même, des symboles religieux du christianisme à tous les enfants d'une école maternelle (même si c'est avec le consentement de nombreux parents et le silence de quelques autres).

À Lièvreumont, les deux crucifix risquent de rester ostensiblement accrochés aux murs de la maternelle... dans l'ignorance ou, pire, l'indifférence générale. On serait alors forcé de se demander s'il n'y a pas deux poids et deux mesures, selon qu'on est catholique et sénateur-maire à Lièvreumont ou musulman et immigré à Creil, Montfermeil ou Nantua. Pourquoi cette indifférence sur l'affaire de Lièvreumont, infiniment plus grave au regard des textes, les anciens comme le nouveau ? Il est pourtant impossible qu'on ait ignoré les actes du parlementaire du Doubs. Il y eut au moins, pour en faire état, le journal régional *L'Est Républicain* en mai 1992 et un journaliste de France-Inter tout récemment. Silence rime avec indulgence ...

Sait-on par exemple qu'il a fallu attendre une circulaire ministérielle de 1903 pour que tout emblème religieux soit interdit dans les écoles publiques et que cette circulaire ne fut appliquée que très progressivement ? Sait-on qu'à la Libération, période où l'idée républicaine n'avait pourtant plus guère d'ennemis déclarés, lorsque le problème s'est posé de nouveau avec les crucifix qui avaient été rétablis dans les écoles communales pendant le régime de Vichy, on mit en place des "commissions départementales de conciliation" présidées par les préfets, dont les recommandations stipulaient seulement que ces emblèmes ne devaient pas être réinstallés s'ils étaient déposés lors de quelconques travaux ? Dans le département du Doubs cette commission de conciliation ne siégea qu'en 1950 ! L'école de Lièvreumont et d'autres de ses environs faisaient partie de celles que ces recommandations concernaient.»

Au regard de ce qu'énoncent les auteurs de ce texte je constate que la situation de l'école de Lièvreumont, tout à fait illégale, perdure depuis des années bien qu'elle soit connue de tous ; si j'ai durant ma période

de remplacement gardé la neutralité que j'estime nécessaire à la sérénité de mon travail, il n'en demeure pas moins que ma sensibilité laïque est heurtée par cette situation. Je constate qu'elle n'est pas unique puisqu'une classe de l'école de Le Luhier (Doubs) posséderait actuellement également un crucifix.

Je suis en colère : alors que la pression de la loi est mise essentiellement sur une fraction musulmane au niveau du port du voile, pourquoi tolère-t-on encore les crucifix dans les écoles publiques?

Denis GOLL

Denis ajoute à l'adresse des lecteurs de CPE :

«Je suis intéressé d'avoir des réactions et j'y répondrai.»

Dernière minute :

Suite à une large diffusion de sa lettre ci-dessus, Denis a été contacté par différents médias (presse écrite, radio, télé) et l'Inspection académique est intervenue auprès des municipalités concernées.

groupe départemental 68

École Moderne-Pédagogie Freinet

Haut-Rhin

le groupe départemental invite tous les lecteurs de C.P.E. au

Forum de la rentrée 2004

qui se tiendra

le samedi 28 août, de 9 h à 17 h

(cette date a été choisie la plus proche possible de la rentrée
tout en permettant à ceux qui rentrent dès le 25 août d'y participer)

à Rixheim

(dans l'école élémentaire de la rue des Romains)
(lieu très accessible en venant du nord comme du sud du département)

pour des échanges sur le thème :

entrer dans l'écrit, une nécessité
pour apprendre, pour communiquer,
pour se construire

Les échanges sur ce thème aboutiront à des propositions pratiques
intéressant toutes les classes, de tous les cycles.

On peut s'inscrire dès à présent

auprès de Josiane Ferraretto 14, rue de la Synagogue 68180 Horbourg-Wihr
(Un dépliant vous sera adressé courant juillet. Il apportera des détails concernant le déroulement
de la journée, un plan d'accès, ...)

